



DOSSIER DE PRESSE

L'ONEMA et le 5^{ème} Forum mondial de l'eau

Vincennes, le 14 mars 2009

Le 5^{ème} FORUM MONDIAL DE L'EAU

L'ONEMA SE MOBILISE A ISTANBUL

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) participe au 5^{ème} Forum mondial de l'eau qui se déroule à Istanbul du 16 au 22 mars 2009.

Le Forum mondial de l'eau est organisé tous les 3 ans par le Conseil mondial de l'eau. Carrefour d'échanges, lieu de partage des expériences et de réflexions, le Forum réunit la communauté internationale impliquée dans la gestion de la ressource en eau et sa préservation.

Agissant pour la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, l'ONEMA est présent à ce 5^{ème} Forum. C'est en effet, pour cet établissement public créé en 2007, l'opportunité de se positionner sur la scène internationale, de commencer à échanger sur ses savoir-faire et de tisser des partenariats européens et internationaux.

A Istanbul, l'ONEMA va contribuer à 6 sessions thématiques officielles :

Session sur l'eau et l'énergie : l'Onema vient en soutien à l'intervention du Député et Président du Comité National de l'Eau, André Flajolet, sur la conciliation entre objectifs énergétiques et objectifs de bon état des milieux aquatiques ; Patrick Lavarde, Directeur Général de l'Onema assurera le rôle de modérateur de l'ensemble de la session.

Session sur les outils pour la gestion par bassin et la coopération transfrontalière : intervention de Patrick Lavarde, Directeur général sur les outils créés pour la mise en œuvre de la Directive cadre européenne à l'échelle des Etats (systèmes d'informations pour suivre et évaluer l'état des masses d'eau).

Session sur la gouvernance : intervention de l'Onema sur le thème de l'articulation entre acteurs locaux et nationaux dans la gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement.

Session sur la transparence et la gouvernance des services urbains : intervention du Vice-président du Comité National de l'Eau, Daniel Marcovitch, également Vice-président du Conseil d'administration de l'Onema, sur le rôle des autorités

gouvernementales dans la transparence du choix du mode de gestion et dans les outils de compte-rendu au public (via plus particulièrement l'exemple de l'observatoire des services d'eau créé par l'Onema).

Session sur la diffusion des savoirs : présidence de la session par Patrick Lavarde, Directeur général et présentation par l'Onema des initiatives nationales et européennes d'interface entre recherche et gestion.

Session sur les données et informations sur l'eau : intervention de l'Onema sur les recommandations issues de l'événement français consacré aux systèmes d'information sur l'eau.

L'Onema organise 2 événements parallèles qui se dérouleront sur l'Espace France :

Les systèmes d'information sur l'eau : événement placé sous la présidence du Député André Flageolet, président du Comité national de l'eau, et avec l'intervention de Patrick Lavarde, Directeur général de l'Onema.

Les performances des services d'eau et d'assainissement : animé par M. Torterotot (vice-président de l'European Water Association), et avec les interventions du Directeur général de l'Onema et du Président de la FP2E.

Enfin, l'Onema est impliqué dans deux autres événements parallèles :

- La gestion patrimoniale des réseaux sur l'espace France
- Les indicateurs de performances sur le Pavillon portugais.

L'espace France se situe à Sütllüce Congress and Cultural Center - Hall A, n° 1604

Pour plus d'information : www.onema.fr

Pour accéder au site en anglais : www.onema.fr

Contact presse :
Céline Piquier
celine.piquier@onema.fr

tél : 01 45 14 88 63
port : 06 48 15 33 29
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Hall C - le Nadar
5, square Felix Nadar
94 300 Vincennes

LA PARTICIPATION DE L'ONEMA A ISTANBUL

Créé en avril 2007 en application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'Onema est un établissement public de l'Etat dont la finalité est de favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Sa création s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte du bon état des masses d'eaux d'ici 2015 fixé par la Directive cadre européenne. Présent au 5^{ème} Forum mondial de l'eau avec le PFE (partenariat français pour l'eau), l'Onema, centre de référence et de ressources dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, va participer aux nombreux débats menés pendant la semaine. Il intervient, en particulier, dans certaines sessions et événements parallèles sur des thèmes qui sont proches de ses missions et de ses actions. Celles-ci étant les suivantes :

Coordonner des programmes de recherche et organiser une expertise de haut niveau pour accompagner et évaluer la mise en œuvre de la politique publique de l'eau.

Coordonner le système d'information sur l'eau et participer à l'acquisition des données relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux activités et aux services associés (l'observatoire des services d'eau et d'assainissement).

Mettre à disposition les informations auprès des autorités européennes et nationales, des gestionnaires de l'eau, du public, etc.

Contribuer au contrôle des usages de l'eau et à la surveillance des milieux aquatiques, participer à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité.

Apporter aux acteurs de la gestion de l'eau son appui technique et sa connaissance de terrain.

IMPORTANCE D'UNE LOGIQUE DE PERFORMANCE DANS LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Événement parallèle sur le stand français : Mercredi 18 mars de 13h à 14h30

Organisé par l'Onema et la FP2E

Mettre en place un service public de qualité, comprendre l'organisation des services d'eau et d'assainissement, le traitement des eaux usées et la potabilisation, évaluer le coût du service et déterminer une politique de prix, pouvoir évaluer, fixer des objectifs de qualité et d'amélioration du service rendu... Les attentes des collectivités locales et des citoyens en Europe ou dans les pays en voie de développement sont fortes. D'un côté, les collectivités locales souhaitent disposer d'outils d'évaluation et d'aide à la mise en place d'un service d'eau et d'assainissement. De l'autre, les citoyens sont en demande d'information et de transparence sur le prix de l'eau. Actuellement, le prix est trop souvent le seul critère utilisé pour évaluer l'efficacité des services publics d'eau et d'assainissement.

Il est donc impératif de disposer d'indicateurs fiables permettant d'évaluer la qualité et la performance des services publics et de rendre les informations claires et transparentes pour le citoyen.

L'événement organisé par l'Onema en partenariat avec la FP2E (fédération française des entreprises de l'eau) sur le stand français à Istanbul a pour objet de montrer l'importance des indicateurs de performances dans un objectif d'amélioration continue du service public. Il réunit les parties prenantes d'un tel projet : l'Onema pilote la création d'un observatoire du prix de l'eau et des services publics d'eau et d'assainissement, la ville de Nantes, Consumers international - association internationale de consommateurs, un représentant des entreprises privées - délégataires de services publics et enfin un représentant de l'office national de l'assainissement au Sénégal. Cette table ronde présente le cas de la démarche concertée française, s'interroge sur la place du consommateur dans la définition et l'utilisation des indicateurs, se pose la question des difficultés de la définition même des indicateurs (représentativité, exhaustivité, etc.) et de leur collecte. Enfin, à travers l'exemple du Sénégal, il est important de montrer que des indicateurs de performances peuvent et doivent être mis en place dans des contextes variés et dans un objectif d'amélioration de la qualité du service public.

LE ROLE DES SYSTEMES D'INFORMATION POUR LE SUIVI DE L'ETAT DES EAUX

Événement parallèle sur le stand français : Mercredi 18 mars de 19h à 21h

Organisé par l'Onema en association avec l'Oieau

Pour avoir une vision globale de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau, des pressions qui s'exercent sur l'eau, de ses usages, de l'état des écosystèmes aquatiques, pour connaître les tendances d'évolution et évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et mener une politique de l'eau efficace, les décideurs, les utilisateurs, les gestionnaires et les citoyens doivent disposer de données de qualité. Ces données sont réunies au sein d'un système d'information sur l'eau. Un des défis à relever est de collecter des données à jour, complètes, cohérentes et homogènes afin de les traiter, de les valoriser puis de les diffuser.

Cet événement propose un échange d'expériences entre régions du monde : Europe, Méditerranée, Afrique et Amérique du Sud, pour partager les différentes approches choisies pour le suivi et l'accès aux informations sur l'eau.

L'exemple de la France sera exposé. La Loi sur l'eau de 2006 donne à l'Onema le pilotage et la coordination du système d'information sur l'eau. Pour réaliser cet outil, il faut mutualiser au niveau national les données produites sur les milieux, les pressions, les usages, les services publics liés à l'eau, par les différents acteurs de l'eau (Agences de l'eau, services déconcentrés de l'Etat, ministères, collectivités locales, entreprises, associations, organismes de recherche, etc.).

Les conclusions de cet événement seront diffusées lors de la Session 6.4.1 sur les données et informations sur l'eau - 20 mars de 8 h 30 à 10h 30

IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE ET D'UNE BONNE GOUVERNANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Session 4.3.2 sur la transparence et la gouvernance des services urbains

Mardi 17 mars de 14h30 à 19h

Améliorer la qualité et l'efficacité des services publics d'eau et d'assainissement est un objectif que souhaitent atteindre à la fois les pouvoirs publics (gouvernements, collectivités locales, etc.) et également les professionnels de l'eau et les associations d'usagers.

En France, les services d'eau potable et d'assainissement sont de la responsabilité des collectivités locales (communes, intercommunalités, etc.). A partir de là, elles peuvent assurer directement en régie la gestion de leurs services d'eau et d'assainissement ou en confier toute ou partie à des entreprises spécialisées en déléguant leur gestion.

Afin de garantir une transparence dans la gestion du service et de diffuser une information de qualité aux usagers, la France s'est dotée de plusieurs lois encadrant l'activité du délégataire (par exemple, loi Sapin en 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques) et imposant aux collectivités de plus de 3 500 habitants de rendre des comptes à ses usagers (rapport du maire). Dans le même temps, se met en place progressivement un processus de participation des usagers au sein des commissions consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Aujourd'hui, la demande citoyenne est de plus en forte en matière d'information et de transparence sur le prix de l'eau et la qualité du service public. Sous l'impulsion du droit européen et international (directive sur la transparence des informations environnementales, directive Inspire, convention d'Arhus), la France souhaite renforcer la gouvernance et la transparence des services publics d'eau et d'assainissement. Elle va se doter en 2009 d'un observatoire des services publics d'eau et d'assainissement. Piloté par l'Onema, cet observatoire, en cours de construction, est un projet concerté et multi-partenarial. Sont associés à la démarche les collectivités locales (élus), les services déconcentrés de l'Etat, les Agences de l'eau, les associations de consommateurs, les entreprises privées délégataires...

Daniel Marcovitch, vice président du comité national de l'eau et vice président du conseil d'administration intervient lors de cette session.

UNE HYDROELECTRICITE DURABLE RESPECTUEUSE DES MILIEUX AQUATIQUES

Session 2.2.1 sur l'eau et l'énergie coordonnée par le PFE

Jeudi 19 mars à 14h

Dans cette session, les intervenants vont se poser la question : « comment concilier politique de l'eau et politique énergétique ». A l'échelle européenne, deux directives cohabitent et ont des finalités contradictoires : l'une fixe des objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable ; l'autre donne un objectif de préservation et de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. En France, le principe d'une conciliation entre gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et développement des énergies renouvelables dont l'hydroélectricité a été posé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 puis par le Grenelle de l'environnement, assise nationale pour le développement durable. L'eau, ressource naturelle, est aussi une ressource économique ; elle peut être utilisée pour développer de la production d'électricité d'origine renouvelable tout en étant respectée pour garantir d'autres objectifs environnementaux (préservation de la biodiversité par exemple).

Parvenir à concilier des finalités divergentes est une des clés des politiques de développement durable. Cette clé s'appuie sur une concertation entre toutes les parties prenantes (producteurs d'énergie, ONG environnementales, Etat, collectivités). Lors de la session, André Flajolet présentera la vision française de la conciliation entre énergie renouvelable et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle nécessite :

- de poursuivre le développement d'une l'hydroélectricité à une haute exigence environnementale (intégration des installations dans l'environnement, recherches en matière de techniques de restauration des cours d'eau, de franchissements des obstacles par les espèces migratrices...) ;
- de moderniser et optimiser le parc hydroélectrique existant dans une approche de développement durable ;
- préserver les rivières de « référence », proches d'un état naturel et engager des opérations exemplaires de restauration des milieux aquatiques.

André Flajolet, président du comité national de l'eau et rapporteur de la loi sur l'eau intervient lors de cette session et Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema en est le modérateur.

COMMENT ASSURER UN ECHANGE EFFICIENT ENTRE BESOINS ET OFFRES DE RECHERCHE POUR PREPARER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER LES POLITIQUES DE L'EAU ?

Session 6.1.1 sur le développement et la gestion des connaissances

Vendredi 20 mars de 11h à 13h

Quantifier et définir le bon état écologique, anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques, évaluer les impacts des activités humaines, détecter des polluants émergents à de très faibles doses et évaluer leurs risques à long terme... Pour répondre aux enjeux qui se posent aujourd'hui sur l'eau et les milieux aquatiques en Europe et à l'international, il faut développer des partenariats innovants et efficaces entre scientifiques, décideurs, entreprises et acteurs de terrain. L'objectif de cette session est de faire le point sur les méthodes et les initiatives existantes à ce jour pour développer une interface efficace entre des mondes différents, de poser les limites et les questionnements que ces démarches peuvent induire et faire des recommandations pour améliorer les pratiques.

L'exemple de l'Onema est particulièrement intéressant. Créé en France en avril 2007, c'est un organisme public à l'interface entre recherche et actions et qui agit à l'échelle locale, nationale et européenne. Une de ses missions est de fournir une expertise de haut niveau, d'orienter et d'animer les recherches finalisées sur le thème de l'eau. A cette fin, il a lancé une démarche innovante et ambitieuse : la collaboration entre le monde de la recherche et le monde des décideurs publics et privés. Il mène ainsi un certain nombre de partenariats avec les organismes publics de recherche en France (Cemagref, Inra, Ineris, Brgm, ...). Dans le même temps, il développe des synergies avec des partenaires européens en vue d'actions opérationnelles et communes de recherche et développement en appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'eau.

Patrick Lavarde, Directeur général de l'Onema préside cette session.

QUELS SONT LES OUTILS OPERATIONNELS POUR UNE GESTION TRANSFRONTALIERE ET UNE GESTION PAR BASSIN VERSANT ?

Session 3.1.4 sur la gestion par bassin versant et la coopération transfrontalière

Samedi 21 mars de 8h30 à 10h30

Permettre l'accès à l'eau potable, garantir l'assainissement pour tous, tels sont deux des Objectifs du Millénaire. L'organisation d'une gestion de l'eau intégrée par bassin versant (GIRE) peut aider certains pays à atteindre ces objectifs. En effet, la Gire permet de mener une politique de l'eau concertée entre les acteurs, de mobiliser des financements et de planifier des actions.

En France, depuis bientôt 45 ans, le bassin versant est reconnu comme l'échelle pertinente pour mener une politique de l'eau concertée avec les acteurs et respectueuse de l'équilibre entre les usages et la ressource en eau. L'idée a d'ailleurs fait du chemin... La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ; elle définit des objectifs environnementaux à atteindre pour l'ensemble des eaux de surface, souterraines, de transition et littorales. Elle reprend le principe de la gestion de l'eau par bassins versants ou districts hydrographiques. C'est à cette échelle que pourra être maintenu ou restauré le bon état des eaux.

Pour mesurer les écarts entre la situation actuelle et les résultats attendus, à l'échelle des bassins versants européens, des outils communs de planification et d'évaluation ont été élaborés : un état des lieux de la ressource, un programme de surveillance, un plan de gestion, un programme de mesures. Cependant, il faut une consolidation des résultats et des données issues des bassins versants au niveau national. L'Onema a été créé pour favoriser une politique de l'eau coordonnée, efficace et harmonisée sur l'ensemble du territoire et aider à la prise de décisions des gouvernants. Fort de cette mission, il expose, lors de cette session, la démarche européenne et les outils au niveau du bassin. Puis, il présente les outils complémentaires au niveau national pour suivre l'état des eaux, des milieux, mesurer les écarts, évaluer les actions et rapporter à l'Europe. Il s'agit essentiellement du système d'information sur l'eau mais aussi de l'élaboration de méthodes communes aux acteurs de l'eau, en particulier dans les bassins et du contrôle des usages de l'eau.

Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema intervient sur les outils élaborés au niveau national pour la mise en œuvre de la DCE.

LES SESSIONS AVEC LA PRESENCE DE L'ONEMA

NUMERO DE LA SESSION	TITRE DE LA SESSION	INTERVENANTS ONEMA	DATE	LIEU	HEURE
Session 4.3.2	La transparence et la gouvernance des services urbains	Daniel Marcovitch, Vice Président Du Comité National De L'eau et élu de la Ville de Paris	17 mars	salle 1 à Sutluce Car park	14h30 - 19h
Session 4.2.2 :	La gouvernance	Sylvain Rotillon, chef de Projet services publics d'eau et d'assainissement - Onema	18 mars	amphithéâtre 5 à Sutluce	8h30-10h30
Session 2.2.1	Eau et énergie	André Flajolet, Député, Président du comité National de l'Eau) Patrick Lavarde, Directeur général -Onema : modérateur	19 mars	amphithéâtre 5 à Sutluce	14h00 - 18h
Session 6.1.1 :	Développement et Gestion des connaissances	Patrick Lavarde, Directeur général – Onema : président de session	20 mars matin	salle 5 à Feshane Sadabad Hall	11h – 13h
Session 6.4.1	Les données et l'information sur l'eau	Marie-Perrine Miossec, mission Europe - Onema	20 mars	Salle 6 Feshane Sadabad Hall	8h30 - 10h30
Session 3.1.4 :	La gestion par bassin et la coopération transfrontalière	Patrick Lavarde, Directeur général - Onema	21 mars	Amphithéâtre 3 à Sutluce.	14 h - 19h

L'ensemble des sessions se déroulent :

Rive gauche de la corne d'or au Centre des Congrès et de la Culture de Sütluce

Eski Karaağaç Cad. Sütluce/İstanbul

ou

Rive droite de la corne d'or au Centre international des Congrès et de la Culture de Feshane

Eski Feshane Caddesi Defterdar Durağı Eyüp/ Istanbul